

## **VII. Les secteurs prioritaires et les filières économiques dans l'Industrie et les services**

### **1. Les secteurs prioritaires :**

#### **- La liste des secteurs prioritaires dans l'Industrie et les services regroupent :**

- Les activités de première transformation des produits de l'agriculture et de la pêche
- Industries de nanotechnologie
- Industries de biotechnologie
- Textile et habillement
- Industries électroniques
- Plastique technique et produits composés
- Industries automobiles, aéronautiques, maritimes et ferroviaire, et composantes
- Industries pharmaceutiques et dispositifs médicaux
- Les centres de recherche et développement et de recherche clinique
- Industrie des équipements industriels
- Industries militaires
- Industries culturelles et créatives
- La collecte, la valorisation, la transformation et le traitement des déchets solides et liquides
- Les projets de protection et de valorisation des filières naturelles, de biodiversité et de lutte contre la désertification
- La production des énergies renouvelables
- Les technologies de communication et de l'information (TIC)
- Les services logistiques prestés dans les zones logistiques
- Les centres sportifs et de loisirs

**- Incitations financières pour les secteurs prioritaires :**

• Une prime de l'augmentation de la valeur ajoutée et de la compétitivité: **15%** du coût d'investissement approuvé avec un plafond de **1 million de dinars**.

• une prime de développement de la capacité d'employabilité au titre de la prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale au titre des salaires versés aux employés de nationalité tunisienne recrutés pour la première fois et d'une manière permanente pour les **3 premières années** à partir de la date d'entrée en activité effective.

• Une participation au capital pour les entreprises créées dont le volume de l'investissement ne dépasse pas 15 millions de dinars et ce, comme suit :

<b>cout investissement</b>	<b>apport personnel</b>	<b>Fonds tunisien investissement</b>	<b>participation SICAR</b>	<b>Intérêt</b>
<b>cout investissement ≤ 2 MD</b>	<b>10%</b> Capital social	<b>60%</b>	<b>10%</b> Capital social	<b>1%</b>
<b>cout investissement ≥ 2 MD et &lt; 15 MD</b>	<b>20%</b> Capital social	<b>30%</b>	<b>20%</b> Capital social	<b>3%</b>

**2. Les filières économiques :**

**- Liste des filières économiques dans l'Industrie: Filière des matériaux extractifs**

**- Incitations financières pour les filières économiques :**

• Une prime de l'augmentation de la valeur ajoutée et de la compétitivité: **15%** du coût d'investissement approuvé avec un plafond de **1 million de dinars**.